



**COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2024
PROCÈS-VERBAL**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique ordinaire le 23 juillet 2024 à 20h30, sous la présidence de M. Gilbert VARRENNE, Maire.

Le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 15 sur lesquels 12 membres présents :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Laurette COLOMBET

Absents ayant donné mandat : Franck POLLET à Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE à Marie-Claude CHAMPROMIS

Absent excusé : Éric MICHALLET

Secrétaire élu pour la séance : Bernard BESSEY

À l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'Assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

| NOMS DES MANDANTS | NOMS DES MANDATAIRES |
|--------------------------|-----------------------------|
| Monique GOUTILLE | Marie-Claude CHAMPROMIS |
| Franck POLLET | Bernard BESSEY |
| | |

Le Conseil municipal a donné acte de ce dépôt.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024

Chaque élu a été destinataire du procès-verbal de la réunion du 18 juin 2024, adopté à l'unanimité, sans observation particulière.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (18 juin 2024)
 - Intervention du bureau d'études Réalités pour présenter les résultats des appels d'offres dans le cadre du marché de travaux pour l'aménagement du bourg – phase 1
1. Attribution du marché de travaux pour l'aménagement du bourg – phase 1
 2. Information du Conseil municipal sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et sur l'exercice du droit de préemption
 3. Approbation de la charte de la dotation pour l'investissement communal
 4. Restaurant scolaire : fixation du prix du repas enfants et adultes à compter du 1^{er} septembre 2024
 5. Subvention voyage scolaire
 6. Contrat CEC avec Espace 2M pour le remplacement d'un agent

– Informations et questions diverses

Avant de débattre sur l'ordre du jour de la séance, le cabinet d'études Réalités présente aux membres du conseil municipal la synthèse de l'études des offres qui ont été déposées par les entreprises concernant l'appel d'offres pour la phase 1 de l'aménagement du bourg. Cela concerne le lot n°1 « Terrassements et voirie » et le lot n° 2 « Espaces verts – mobiliers ».

1. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DU BOURG – PHASE 1

Pour débiter, Pierre Yves LASSAIGNE, partie prenante, se retire et ne prend pas part au débat et au vote. Ensuite, M. le Maire rappelle l'avis d'appel à la concurrence publié le 17 juin 2024 qui fixait au 5 juillet 2024 à 12h00 la date limite de réception des offres au marché de travaux pour l'aménagement du bourg – phase 1.

Une seule entreprise a déposé une offre pour le **lot n° 1 « Terrassements et voirie »**. Il s'agit d'EIFPAGE ROUTE CENTRE EST située à PERREUX (Loire) pour un montant de :

- 381 443,34 € H.T. correspondant aux tranches fermes (parking multimodal en 2024 et rue du Stade en 2025).
- 236 576,35 € H.T. correspondant aux tranches optionnelles (place de l'église en 2026 et place du platane en 2027).

Ce qui représente un montant total de 618 019,69 € H.T.

Trois entreprises ont déposé une offre pour le **lot n°2 « Espaces verts – mobilier »**. Il s'agit de PJA Pépinières et Jardins d'Aiguilly située à VOUGY (Loire), de TREYVE PAYSAGES située à SAINT-DIDIER-LA-FORET (Allier) et CHARTIER création située à VOUGY (Loire).

Après études des valeurs techniques et des tarifs proposés, l'entreprise PJA Pépinières et Jardins d'Aiguilly a été retenue pour un montant de :

- 74 297,00 € H.T. correspondant aux tranches fermes (voir ci-dessus)
- 61 833,00 € H.T. correspondant aux tranches optionnelles (voir ci-dessus)

Ce qui représente un montant total de 136 130,00 € H.T.

Par conséquent le montant total des tranches fermes s'élève à 455 740,34 € H.T. soit un montant de 546 888,41 € T.T.C et le montant total des tranches optionnelles s'élève à 298 409,35 € H.T. soit un montant de 358 091,22 € T.T.C

Adopté à la majorité par 13 voix Pour – 1 absent sans pouvoir

2. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) ET SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M. le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions communales relatives à l'exercice du droit de préemption définis par le code de l'urbanisme, en vertu de la délégation reçue du Conseil municipal en la matière.

Depuis l'information donnée lors du Conseil municipal du 18 juin 2024, le droit de préemption urbain (DPU) n'a pas été exercé par la commune pour les DIA suivantes :

- DM 2024-10 décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

| Références cadastrales | Adresse | Superficie | Désignation du bien | Décision de non-préemption |
|------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|----------------------------|
| AE 142 | 231 rue de Trébande | 145m ² | Non bâti | 21/06/2024 |

Pour information, 1 DIA portant sur une zone économique a été transmise à Roannais Agglomération.

| Références cadastrales | Adresse | Superficie | Désignation du bien | Décision de non-préemption |
|------------------------|--|---------------------|-------------------------|----------------------------|
| AB 101 | 30 rue des Manufacturiers – le Temple | 9 662m ² | Bâti sur terrain propre | Roannais Agglomération |

- DM2024-11 décision de délégation du droit de préemption urbain à l'EPORA : foncier – parcelle cadastrée section AO numéro 72 située chemin du Platane

Le Conseil municipal prend acte.

3. APPROBATION DE LA CHARTE DE LA DOTATION POUR L'INVESTISSEMENT COMMUNAL

Un fond de concours de neutralité fiscal de 36 000,00 € était attribué tous les ans par Roannais Agglomération. A partir de 2025, une compensation de 25 000,00 € sera attribuée tous les ans au mois d'avril à chaque commune de l'agglomération dans le cadre d'un fonds de soutien à l'investissement communal permettant de financer les projets communaux favorisant la transition écologique.

Adopté à la majorité par 14 voix Pour – 1 absent sans pouvoir

4. RESTAURATION SCOLAIRE : FIXATION DU PRIX DU REPAS ENFANTS ET ADULTES A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

M. Le Maire propose de débattre sur le montant du prix des repas au restaurant scolaire pour la rentrée prochaine. Il rappelle que les tarifs ont augmenté de 15 centimes en 2023 par rapport à l'année précédente.

Les propositions sont les suivantes :

Repas enfants :

| | | | |
|--------|-----------------------|----|---|
| 4,10 € | augmentation 1,23% | de | 4 voix Pour (Gilbert VARRENNE - Pierre Yves LASSAIGNE - Gabriel POMMIER - Laurette COLOMBET) |
| 4,15 € | augmentation 2,46% | de | aucune voix |
| 4,20 € | augmentation 3,70% | de | 10 voix Pour (Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Franck POLLET) |

Avec maintien de la majoration de 2 € par repas réservé hors délai.

Adopté à la majorité par 10 voix Pour – 4 voix Contre (Gilbert VARRENNE - Pierre Yves LASSAIGNE - Gabriel POMMIER - Laurette COLOMBET) – 1 absent sans pouvoir

Repas adultes :

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------------|-------|-------|-------|-------|------|
| Tarif Adultes | 5,80€ | 5,80€ | 5,80€ | 6,10€ | ? |
| Tarif Indices < 376 | 5,00€ | 5,00€ | 5,00€ | 5,20€ | ? |

Compte-tenu de l'évolution des prix à la consommation et de l'inflation énergétique, M. le Maire propose au Conseil municipal de valider un tarif de 6,50€ pour les repas des adultes et pour les indices inférieurs à 376, un tarif de 5,70€.

Adopté à la majorité par 14 voix Pour – 1 absent sans pouvoir

5. SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

M. le Maire explique qu'un voyage scolaire a lieu tous les 3 ans et que cette année, 3 classes participeront pour un voyage de 5 jours. 73 élèves sont concernés. L'école souhaite que tous les élèves participent.

Le budget présenté par les institutrices s'élève à 22 594 € ce qui représente un budget de 309,50 € par enfant. Le coût du transport en bus est de 6 995 € pris en charge par la Région.

Le sou des écoles pourrait porter sa participation à hauteur de 120 € maximum par enfant.

Une subvention de 750 € par classe peut être attribuée par la Région et éventuellement une seconde par le Département de la Loire.

M. le Maire, tout en rappelant la nécessité de veiller au budget de la commune, propose de prendre en charge la différence après obtention des éventuelles subventions accordées, ce qui représenterait une participation financière à hauteur de 50 € maximum par enfant et limiterait la participation de chaque famille à 140 € par enfant.

Après discussion il est mis en vote les montants suivants :

50 € : 1 voix Pour (Gilbert VARRENNE)

40 € : 2 voix Pour (Pierre Yves LASSAIGNE – Gabriel POMMIER)

35 € : aucune voix

30 € : 11 voix Pour (Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN – Franck POLLET - Laurette COLOMBET)

Un montant de 30,00 € par enfant est adopté à la majorité par 11 voix Pour (Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN – Franck POLLET - Laurette COLOMBET) – 3 Contre (Gilbert VARRENNE - Pierre Yves LASSAIGNE – Gabriel POMMIER) – 1 absent sans pouvoir

6. CONTRAT CEC AVEC ESPACE 2M POUR LE REMPLACEMENT D'UN AGENT

Suite au départ d'un agent polyvalent, la commune va faire appel à un contrat, emploi, compétence (CEC) pour son remplacement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- DETR : M. le Maire informe les conseillers que la demande de subvention au titre de la DETR a été accordée pour un montant de 263 303 € soit 20% de la dépense.
- La couleur des mâts du parking et des projecteurs à LED s'est portée sur le gris anthracite RAL 7016.
- Roannais Agglomération confirme l'installation d'une station électrique.

- Alain BLETTERIE informe des lourds dégâts que le lieu-dit Vaux a subi lors des dernières intempéries. Isabelle MARIDET signale des caves inondées dans le lotissement communal.
- Gabriel POMMIER demande si des équipements sportifs seront à récupérer au terme des jeux olympiques.
- L'éclairage public ne fonctionne pas au bourg. Prise de contact avec le SIEL-TE pour en connaître les raisons.
- Alain BLETTERIE signale l'accrochage du parapet du pont du Filerin par un véhicule. Une déclaration à l'assurance a été faite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

Le secrétaire de séance,
Bernard BESSEY

Publication en ligne le 15 OCT. 2024

